

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lucie Lacroix

<https://www.cadre21.org/membres/b71b1d1d116cf187cb6834ed>

Date d'obtention : 2021-12-16 17:57:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

On doit d'abord remplir la grille d'évaluation qui nous permettra d'avoir une idée globale de la situation et ainsi, voir si c'est une situation de sextage ou non et si c'est un acte malveillant ou impulsif. On doit remplir cette grille avec les différentes personnes concernés, sauf l'instigateur si on juge que c'est un acte malveillant, dans ce cas, la police prendra en charge le dossier.

Nous confisquerons les cellulaires pour éviter la propagation, on confisque également celui de l'instigateur même dans un cas d'acte malveillant.

Ensuite, le dossier sera transmis à la police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que l'on doit prendre le temps de bien analyser les premières informations que l'on a pour s'assurer que le déclenchement de la méthode Sexto est la bonne décision.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Évaluer si c'est un acte impulsif ou malveillant.